



# VILLE DE COURBEVOIE

Hauts-de-Seine

DCJS/Piscine  
Dossier suivi par :  
Jérôme Carpentier

Courbevoie, le 27/02/2013

Madame, Monsieur,

Le nouveau Règlement Intérieur de la piscine municipale de Courbevoie est en vigueur depuis le 15 février 2013.

Ce règlement stipule entre autre que le port du bonnet de bain deviendra obligatoire à partir du 18 mars 2013 pour l'ensemble des usagers fréquentant la piscine municipale.

Cette mesure améliorera la qualité de l'eau des bassins et permettra de réduire la consommation des produits utilisés pour le traitement de l'eau.

Je compte sur votre participation pour que l'application de ce point de règlement soit un succès.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Maire  
Député des Hauts de Seine

Daniel COURTES  
Adjoint au Maire délégué aux Sports  
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité